

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 81 (1955)
Heft: 1: L'école et ses problèmes (cahier no 2)

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements:

Suisse: 1 an, 24 francs
Etranger: 28 francs
Pour sociétaires:
Suisse: 1 an, 20 francs
Etranger: 25 francs
Prix du numéro: Fr. 1.40
Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande »
N° II. 57 75, à Lausanne.

Expédition

Imprimerie « La Concorde »
Terreaux 31 — Lausanne.

Rédaction

et éditions de la S. A. du
Bulletin technique (tirés à
part), Case Chauderon 475

Administration générale
Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: G. Epitoux, architecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. P. Joye, professeur; † E. Lateltin, architecte — Vaud: MM. F. Chenaux, ingénieur; A. Chevalley, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. † L. Archinard, ingénieur; Cl. Grosgrin, architecte; E. Martin, architecte — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. J. Dubuis, ingénieur; Burgener, D. architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration

de la Société anonyme du Bulletin technique: A. Stucky, ingénieur, président; M. Bridel; G. Epitoux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces

1/1 page	Fr. 264.—
1/2 »	» 134.40
1/4 »	» 67.20
1/8 »	» 33.60

Annonces Suisses S. A.
(ASSA)



Place Bel-Air 2. Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE: Union internationale des architectes: *L'école et ses problèmes*. Rapport de la Commission des Constructions scolaires établi à la demande de l'UNESCO; *Recommandations de l'UIA pour répondre aux besoins urgents de nouvelles constructions scolaires*. — Enquête de l'UIA: *Réponses des pays suivants*: Suisse — Etats-Unis — Royaume Uni — France. — **BIBLIOGRAPHIE.** — **DIVERS:** *Cours de vacances du « Massachusetts Institute of Technology » (MIT).* — **SERVICE DE PLACEMENT.** — **DOCUMENTATION GÉNÉRALE.** — **DOCUMENTATION DU BATIMENT.** — **NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES.**

UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES — U.I.A.

L'ÉCOLE ET SES PROBLÈMES

Rapport établi par la Commission des constructions scolaires
à la demande de l'UNESCO

(Suite et fin¹)

Recommandations de l'UIA pour répondre aux besoins urgents
de nouvelles constructions scolaires

1. Les causes de la pénurie actuelle de constructions scolaires sont les suivantes:
 - a) l'introduction ou l'extension de l'enseignement obligatoire;
 - b) l'accroissement de la natalité;
 - c) les déplacements de population;
 - d) l'immigration;
 - e) la vétusté des écoles existantes;
 - f) les dommages de guerre.
2. Les moyens qui entrent en jeu pour lutter contre cette pénurie sont les suivants:
 - a) les possibilités financières du pays;
 - b) la nature et le volume des matériaux disponibles;
 - c) la nature et le nombre de la main-d'œuvre disponible;
 - d) le niveau des connaissances techniques et professionnelles;
 - e) le niveau des méthodes de construction et de production;
 - f) la capacité industrielle du pays;
 - g) les conditions climatiques et topographiques.
3. Il ne peut exister de solutions générales applicables à des problèmes aussi complexes, mais pour les surmonter avec des chances de succès il est indispensable de disposer:
 - a) d'une claire vision de la politique du pays en matière d'éducation;
 - b) d'une étude claire et complète des besoins de pays en écoles, compte tenu de cette politique;
 - c) de la préparation d'un programme d'action basé sur chacun des facteurs énoncés à l'alinéa 1 ci-dessus;
 - d) d'une étude complète des facteurs énoncés à l'alinéa 2 ci-dessus.
4. Les recommandations suivantes sont de nature à faciliter la solution des problèmes:
 - a) la collaboration nationale et internationale entre architectes,

- b) pédagogues et experts de diverses formations sera poursuivie le plus activement possible;
- b) l'autorité responsable consultera un architecte en qualité de conseiller technique avant de passer à l'exécution de tout programme de construction scolaire;
- c) en vue de construire aussi rapidement que possible et au prix le plus réduit, l'autorité responsable ne recommandera de surfaces minima qu'autant que les exigences d'une saine éducation seront entièrement satisfaites, ces surfaces pouvant s'exprimer par des schémas de trames;
- d) là où les difficultés de transport et le prix de la main-d'œuvre spécialisée l'exigent, le projet devra être conçu de manière à se réaliser par la mise en œuvre des matériaux disponibles sur place;
- e) en revanche, toutes les possibilités de rationalisation et de préfabrication doivent être mises en œuvre pour autant qu'elles s'expriment par des avantages substantiels de délai, de durée et de prix de revient;
- f) le financement doit être assuré par l'autorité responsable selon des programmes s'étendant sur plusieurs années et prévoyant la cadence des exécutions.

¹ Le présent cahier, consacré à l'Ecole et à ses problèmes, fait suite au cahier paru dans le *Bulletin technique* n° 25 du 11 décembre 1954, auquel nous renvoyons nos lecteurs. Il constitue avec ce dernier le rapport établi par la Commission des constructions scolaires de l'U.I.A. à la demande de l'UNESCO.

Nous avons jugé bon d'accompagner sa publication des recommandations adoptées par l'U.I.A. à son III^e Congrès à Lisbonne, elles ont gardé toute leur actualité. (Réd.)